

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYESSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, MÉTIFEU Marc, MOUGINOT Sarah

Pouvoirs 4 : AIGOUY Jean pouvoir à Pierre MARTY, ARPAILLANGE Michel pouvoir à Lison GLEYESSES, MÉTIFEU Marc pouvoir à Mélanie BALONAS, MOUGINOT Sarah pouvoir à Éliane OBIS

Alors, autour de cette table, je remercie Monsieur Seguin, conseiller aux décideurs locaux rattaché à la trésorerie de Revel. Il est présent à ce conseil municipal, qui a une importance capitale, puisque ça va être le vote du budget. Merci pour votre présence et d'avoir répondu présent.

Madame la Maire désigne Madame Charlotte CABANER comme secrétaire de Séance.

Pour ce soir, je vous propose, et c'était noté dans le courrier de vendredi, de rajouter une délibération supplémentaire relative à la désignation des membres titulaires et suppléants de la CLECT de Terres du Lauragais. Nous avons appris jeudi 23 avril qu'il fallait prendre une délibération avant le mois de juin.

Comme au mois de mai, nous n'avons pas de conseil municipal, je propose de la rajouter ce soir à l'ordre du jour. Cependant, nous sommes obligés de voter. Qui est pour ce rajout de délibérations ?

Le conseil municipal décide de rajouter cette délibération.

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Le conseil municipal approuve les procès-verbaux du 20/03, 31/03 et 15/04/2026

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Monsieur Maurice CHEVAUGEON : Modification sur l'orthographe du nom

INTRODUCTION DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Nous ouvrons ce 4^{ème} conseil municipal de la mandature à un moment structurant pour notre collectivité.

En effet, à travers le compte financier unique 2025 et le budget primitif 2026, c'est bien plus qu'un exercice comptable que nous engageons : c'est une orientation politique claire, assumée, et tournée vers l'intérêt général.

Le CFU 2025 vient consacrer une année d'action utile. Il traduit des choix tenus, des engagements respectés, et une gestion rigoureuse des deniers publics.

Dans un contexte contraint, nous avons maintenu le cap : préserver la qualité des services publics, soutenir l'investissement local et protéger les équilibres financiers de la commune. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une ligne politique constante : responsabilité, efficacité, et proximité.

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans cette continuité, avec une ambition renforcée.

Oui, nous faisons le choix d'un budget résolument maîtrisé et sécurisé, qui prépare l'avenir sans renoncer à la maîtrise des dépenses. Nous refusons l'immobilisme comme la facilité.

Nous assumons d'investir là où c'est nécessaire : pour nos écoles, pour la transition écologique, pour la sécurité du quotidien, pour la cohésion sociale.

Ce budget est aussi un acte de confiance.

- Confiance dans notre capacité collective à agir, à innover, à transformer.
- Confiance dans les forces de notre territoire.

Mais c'est également un acte de lucidité : les marges de manœuvre sont limitées, les incertitudes nombreuses, et les attentes de nos concitoyens légitimes.

Face à cela, notre cap est clair : ne pas subir, mais décider. Ne pas promettre, mais agir. Ne pas opposer, mais rassembler autour de projets concrets.

Ce conseil municipal est donc un moment de vérité démocratique. Chacune et chacun pourront exprimer ses positions. Mais au-delà des divergences, je veux rappeler une exigence commune : celle de servir l'intérêt général avec sérieux et responsabilité.

Comme l'écrivait Pierre Mendès France : « Gouverner, c'est choisir. »

Ce soir, nous choisissons d'avancer. Avec clarté. Avec détermination. Et avec fidélité aux engagements pris devant nos concitoyens.

Je vous remercie et vais laisser la parole à Mélanie pour nous présenter ces documents vus en commission « finances et marchés publics » et évoqués lors du DOB du 15 avril dernier

BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE MONSIEUR LE COMPTABLE DU TRESOR ET DE L'ORDONNATEUR

Mélanie Balonas : Avant de commencer, je vais laisser la parole à Monsieur Seguin pour qu'il nous donne quelques informations.

Interruption de la séance

Monsieur Seguin : Oui, c'est gentil effectivement. Ma présence est justifiée par le fait que je représente le comptable public, donc le trésorier du service de gestion comptable de Revel. L'occasion d'être ici, c'est aussi de mettre en valeur un travail en commun. Ça, c'est Monsieur Hardy qui l'a écrit, donc je vais le paraphraser. Mais l'idée est totalement juste, c'est à dire que ces chiffres qui paraissent simples une fois qu'ils sont bien alignés comme cela, c'est un travail de tous les jours, donc un travail d'une équipe locale que je salue. Je n'ai pas vu Madame Germa, mais son chef aura l'occasion de lui dire un petit mot gentil, bien sûr, toute la rigueur qui est la vôtre, qui se témoigne dans ces résultats avec une grande constance. Donc, outre le service ordonnateur, puisque c'est ainsi que l'on parle en droit français, on a d'un côté un service ordonnateur qui décide et de l'autre un service qui exécute, qui met en valeur les comptes. Donc ça c'est le service de gestion comptable. Donc tout au long de l'année, ces gens travaillent et je suis là pour dire que les chiffres qui vont vous être présentés là, ils ont été agréés par les autorités de l'Etat. Ils vont finir chez le juge des comptes. Et voilà, tout ça est fait en parfaite cohérence, parfaite qualité. Et je serai bien sûr là à votre disposition tout au long de cet exposé. Moi, je suis en soutien, on dirait, je vais dire, et puis en représentation. Mais si vous avez des questions dans ce monde fabuleux des finances publiques, je m'efforcerai d'être votre interlocuteur.

Mélanie Balonas : Merci beaucoup Monsieur Seguin.

Reprise de la séance

Pour débiter au niveau du BP, le CFU ce qui avait été projeté juste avant, on va le voir dans un 2e temps. Je vais vous reprendre en fait les lignes avec les différences qu'il y a entre 2025 et 2026 et vous donner les justifications. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a l'électricité. Comme vous pouvez le constater, au niveau du BP 2025, il avait été indiqué 235 500 € et on est passé au niveau du CFU du réalisé à 277 450 €. Ça s'explique tout simplement parce que sur 2024, il restait des factures à payer que nous avons régularisées en 2025.

- Au niveau des autres fournitures stockées ici, donc, on avait mis 2000 €, on est passé à 3921,39 €. Ça se justifie parce qu'il y avait des achats à la pharmacie qui avaient besoin d'être réalisés. Ce sont des achats qui ne le seront plus, du moins très peu sur 2026 vu le montant qui est noté ici à 500 €.
- Concernant les fournitures d'entretien, nous étions à 15 500 € et nous allons passer en 2026 à 37 700 €. C'est une provision par rapport aux besoins potentiels des services que nous aurons.
- Les contrats de prestations de services, on passe de 20 533 € à 53 180 €, nous avons eu le recensement qui a été fait par La Poste à hauteur de 30 000 € et Local Nova qui est la plateforme RH.
- Pour l'entretien réparation sur voirie, nous passons de 18 883 € à 49 900 € du fait de l'externalisation des espaces verts à hauteur de 30 000 €.
- Concernant les autres primes et assurances, il y a une forte progression, on passe de 27 000 € à 127 000 €. Auparavant, nous avions les assurances de personnel qui étaient intégrées dans le chapitre charges du personnel 012, alors que maintenant le trésorier nous a demandé de les basculer dans les charges à caractère général parce que c'est plus du fonctionnement. Comme on le voit là, nous avons déjà 100 000 €, puis, sont intégrées, comme de façon habituelle, les assurances voiture et responsabilité civile.
- Au niveau des versements organismes de formation, nous sommes passés de 7 000 € à 8 141 € et on basculera à 5 005 € tout simplement parce que agents ont passé la formation CACES en 2025. Et on ne le renouvelle pas tous les ans, donc il y aura des besoins moins importants l'année prochaine.

- Au niveau des autres droits. Cette ligne-là, c'est une écriture du résultat de l'exercice. Ça a été vu avec le Trésorier Payeur pour intégrer l'excédent cumulé du résultat. À cela, on ajoute le montant que l'on va virer à l'investissement, pour retomber sur les 2 millions qu'on a au niveau du CFU.

Finalement, les charges à caractère général, passe d'1 303 000 € à 2 993 000 € et c'est dû à tout ce que je vous ai expliqué, l'externalisation des espaces verts, le local Nova, la plateforme RH. Il y a également European qui avait été intégré à hauteur de 37 500 €. Vertéus, l'entreprise que nous avons pris pour le marché de copieurs à hauteur de 5000 €, l'assurance du personnel et le recensement.

- Les charges de personnel, on a une augmentation du fait qu'on ait intégré +3% de glissement vieillesse et technicité. Alors, GVT, concrètement, cela signifie que les agents ont des avancements de grade, des changements d'échelon et des évolutions de carrière : certains vont, donc, avoir une augmentation de salaire. Donc, nous sommes impactés, plus 45000 € pour la CNRACL, les bases de cotisations ont augmenté, nous sommes également impactés.
- C'est 532 000 € c'est le virement du fonctionnement à l'investissement. L'investissement, c'est ce qui va nous permettre de financer les projets.
- Concernant les indemnités des élus, nous sommes passés de 96 000 € à 121 000€ car les indemnités sont versées maintenant aux conseillers municipaux délégués et à l'ensemble des conseillers municipaux.
- Pour les formations des élus, nous passons de 1 000 à 10 000 €. La formation des élus est obligatoire et il est important de réaliser ces formations pour l'ensemble des élus.
- Le service d'incendie et de secours (SDIS), 20 500 €, c'est un montant qui est imposé par le SDIS, c'est dans le cadre du bon fonctionnement du SDIS.
- Dernier point, au niveau des subventions aux autres personnes de droit privé, ce sont les subventions que l'on verse aux associations et également à l'école de musique, école maternelle et école primaire.

Concernant le CFU, il reprend les recettes réalisées moins les dépenses réalisées sur l'exercice antérieur. Le résultat des dépenses moins les recettes, c'est 373 000 €.

- Ensuite, on reprend les résultats antérieurs, ce qui nous donne notre résultat cumulé en fonctionnement.
- Même chose, même exercice pour l'investissement, on reprend les recettes moins les dépenses, ce qui nous donne le solde.
- On reprend le résultat antérieur, ce qui nous donne le résultat en cours et les restes à réaliser, ce qui représente un besoin en financement de moins 31 000 €.

Madame Mélanie Balonas soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal pour vote :

MAIRIE DE NAILLOUX - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 651 286,99	4 457 893,45	7 109 180,44
	Recettes réalisées (1)	B	967 534,23	4 683 756,28	5 651 290,51
	Restes à réaliser	C	1 519 582,90	0,00	1 519 582,90
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 334 788,10	6 069 873,32	8 404 661,42
	Dépenses réalisées (1)	E	2 112 866,92	4 310 312,70	6 423 179,62
	Restes à réaliser	F	89 266,67	0,00	89 266,67
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 145 332,69	373 443,58	-771 889,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-316 498,89	1 611 979,87	1 295 480,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 461 831,58	1 985 423,45	523 591,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 430 316,23	0,00	1 430 316,23
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-31 515,35	1 985 423,45	1 953 908,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après l'exposé, de Madame Mélanie Balonas,

Madame la Maire quitte la séance et le Conseil Municipal peut délibérer

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants,

Vu le décret n° 2022-827 du 1^{er} juin 2022 relatif au Compte Financier Unique,

Vu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 par le comptable public,

Considérant l'avis de la commission « Finances et Marchés Publics » du 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	2

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- De constater les résultats budgétaires de l'exercice et de valider leur affectation conformément aux règles comptables en vigueur.

BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Madame Balonas expose : « compte tenu des résultats du CFU 2025, établis respectivement par le trésor public et par la commune de Nailloux, il en ressort les résultats et éléments suivants :

Considérant :

- Que l'affectation du résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Que cette règle constitue une obligation d'équilibre budgétaire ;
- Que ce besoin s'apprécie en tenant compte du résultat d'investissement cumulé et des restes à réaliser ;

Monsieur Seguin : Oui, c'est tout à fait ça. C'est la cohérence de toute structure, même à titre personnel, quelque part, on la vit, c'est à dire qu'on n'a pas de recette d'investissement, mais on fait de l'investissement et on bascule de section à section. Evidemment, on ne trace pas comme ça, mais en fait, c'est ce qu'on fait. Et c'est au cas présent, c'est tout à fait obligatoire effectivement.

■ Considérant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2025 : + 373 443,58 €
 - Résultat antérieur reporté : + 1 611 979,87 €
 - Résultat cumulé de fonctionnement : 1 985 423,45 €
- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2025 : - 1 145 332,69 €
 - Résultat antérieur reporté : - 316 498,89 €
 - Résultat cumulé d'investissement : - 1 461 831,58 €

- Restes à réaliser (RAR)
 - Dépenses : 89 266,67 €
 - Recettes : 1 519 582,90 €
- Solde des RAR : + 1 430 316,23 €

Besoin de financement de l'investissement : -1 461 831,58 € + 1 430 316,23 € 👉 31 515,35 €

Considérant l'avis de la commission « Finances et Marchés Publics » du 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	2

Article 1 – Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement cumulé (1 985 423,45 €) est affecté comme suit :

- Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 31 515,35 € (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)
- Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 1 953 908,10 €

Article 2 – Report du résultat d'investissement

- Au compte 001 – Résultat d'investissement reporté - 1 461 831,58 €

Article 3 – Inscription budgétaire

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

BUDGET PRINCIPAL. BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Mélanie Balonas rappelle conformément aux dispositions des articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit adopter le budget primitif avant le 30 avril 2026.

Le budget primitif 2026, établi en équilibre réel entre les dépenses et les recettes, a été présenté et débattu lors des 2 commissions « finances et marchés publics » des 8 et 16 avril ainsi qu'en séance de conseil municipal du 15 avril à l'occasion du Débat d'Orienta-tion Budgétaire.

La perspective du BP 2026 visera la pérennité des équilibres financiers, afin de :

- Garantir la stabilité des services publics pour les habitants
- Maintenir une capacité d'investissement cohérente avec les projets du territoire
- Préserver la santé financière et la crédibilité auprès des partenaires financiers

Cet équilibre budgétaire s'appuie sur des règles prudentielles et sécurisées de gestion.

Le budget primitif 2026 s'établira comme suit :

Budget Primitif	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	6 779 854.62 €	6 779 854.62 €
Section investissement	3 035 473.93 €	3 035 473.93 €

Monsieur Seguin : La première chose que regarde une banque, pour prêter à une collectivité, c'est de vérifier qu'elle est de la capacité d'autofinancement. Donc la capacité d'autofinancement, c'est le résultat expurgé des opérations d'ordre, le vrai résultat, résultat qui a un impact en trésorerie. Et de cette somme-là, il faut également que quand elle a remboursé ses emprunts, il lui reste du disponible.

Dans ce cas-là, ça veut dire qu'elle peut pratiquer de l'autofinancement, soit de manière directe, soit par le biais d'un emprunt. Donc la qualité financière d'une structure, c'est vraiment le critère numéro un d'une collectivité territoriale et grâce aux résultats qui vous ont été présentés là, c'est le cas de la commune de Nailloux.

Mélanie Balonas : Vous avez vu déjà le détail, la maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes, le pilotage et le suivi.

Au niveau du budget du fonctionnement pour 2026, trois axes :

1. La poursuite de la stratégie d'achat responsable, avec le recours systématique aux marchés publics. On le sait, la commande publique est de plus en plus rigoureuse et de plus en plus stricte. On va avoir une réglementation qui va être mise en place typiquement à partir du 22 août dans le cadre de la loi climat résilience, à savoir, que tous les marchés publics qui sortiront à compter de cette date devront comprendre, un critère environnemental. A minima 5%.
2. La stratégie d'achat, relancer les marchés en interne. On a déjà commencé à le faire avec Monsieur Hardy avec le marché des copieurs, ce qui va nous permettre d'économiser du coup 20 000 € sur 4 ans.
3. La suite, c'est également le maintien de l'engagement pris en 2025 pour la revalorisation du RIFSEEP pour les agents et la systématisation du recours aux subventions pour tout projet qui sera envisagé.

En termes de recettes, le produit fiscal donc s'élèverait ainsi à 2 587 773 € contre 2 503 500 € en 2025. La dotation globale de fonctionnement, à Nailloux, regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation : On prévoit une stabilité globale de l'enveloppe, pour la dotation forfaitaire, ce serait à 1 205 329 €. Les produits prévisionnels des services municipaux, ils atteignent donc 364 100 €. Ces montants correspondent à tout ce qui est concession des cimetières, cantines, etc.

Au budget 2026, en investissement,

- C'est la finalisation des travaux d'aménagement de la mairie 207 000 €,
- Le lancement des études liées aux obligations du décret tertiaire, 30 000€,
- La rétrocession de la voirie du Couloumé pour 216 000€,
- Le projet de rénovation de l'ensemble du mobilier de la place de l'Eglise de 45 000€ pour lequel il y a eu une APCP, une autorisation d'étaler la dépense sur plusieurs années.
- Besoins des services pour 76 000 €, ça représente le remplacement de la plonge dans les 2 écoles, les films solaires dans les écoles, le matériel ergonomique pour les agents.
- Un autre projet, 48 000 €, c'est le sinistre qu'il y a eu au service technique et les achats de copieurs que je vous ai expliqué tout à l'heure, pour lequel on a monté un marché.
- Puis l'enveloppe de voirie à hauteur de 100 000 €.
- Enfin, pour les divers projets, pour les restes à réaliser, il y a l'EVS 25 068 €, les stores de l'école maternelle 4 267 €, la rue de la République 12 523 € et les travaux déjà réalisés sur 2026, chauffage d'un préfabriqué 6 652 € et le plancher du podium qui a dû être changé à la suite d'un contrôle sécurité.

Guillaume Lebrun : Nous prenons acte des investissements présentés qui s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale lors des dernières échéances. La création d'un complexe sportif a été évoquée comme projet structurant pour la commune. A ce stade, il n'apparaît pas dans les documents budgétaires. Pouvez-vous nous préciser où en est ce projet aujourd'hui et s'il s'inscrit toujours dans la programmation à moyen terme ? Peut-on comprendre qu'il n'y a pas encore à ce jour de calendrier d'enveloppe financière identifié ?

Mélanie Balonas : Effectivement, ce n'est pas intégré au niveau du budget. En 2026. Comme vous le savez, on vient tout juste de passer les élections. L'idée, c'est qu'on se laisse quand même un petit peu de temps. Il y a déjà des choses qui sont en cours. Donc on va s'y intéresser, mais pas cette année.

Considérant l'avis de la commission « Finances et Marchés Publics » du 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	3

- D'approuver le budget primitif pour l'année 2026,
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX 2026

Madame Mélanie Balonas rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote, chaque année, les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Elle précise et confirme l'orientation du DOB de maintenir identiques ces taux et propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025.

Cette proposition a été présentée lors des commissions « finances et marchés publics » des 8 et 16 avril dernier ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 avril dernier.

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	47.33%	47,33%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	101.28%	101,28%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	18.62%	18,62%

Mélanie Balonas précise que les coûts pour l'année 2026 sont à l'identique de ceux pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

- D'approuver :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 47.33%
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 101.28%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 18.62%

Lison Gleyses : Concernant l'administration générale, nous avons deux délibérations.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Sur la commission communale des impôts directs, nous devons désigner les commissaires. Alors, la commission communale des impôts directs est chargée de dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour la détermination des valeurs locatives et d'examiner les évaluations foncières.

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 9 membres : La Maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée.

Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Elle se réunit 1 fois par an.

Ainsi, il est proposé la liste des commissaires suivants :

TITULAIRES	
Nom, Prénom	Adresse
Mélanie BALONAS	1 Camin de l'Ort 31560 NAILLOUX
Isabelle SANNINO	400 chemin Del Cers 31560 NAILLOUX
Eliane OBIS	33 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Erik PARISOT	29 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Lilian CHAUSSON	Lieu-dit « Pagues de Saule » 31560 NAILLOUX
Pierre VOREUX	Rue Occitane 31560 NAILLOUX
Philippe LABAU	4 impasse Molière 31560 NAILLOUX
Maurice CHEVAUGEON	3 rue Albert Camus 31560 NAILLOUX

SUPPLEANTS	
Nom, Prénom	Adresse
Charlotte CABANER	4 allée Erasme 31560 NAILLOUX
Danièle DELVART	3 rue Spinoza – Les 7 collines Apt 107 31560 NAILLOUX
Michel ARPAILLANGE	Lieu-dit « La Bourdette » 31560 NAILLOUX
Jérôme HACQUIN	1 Rue du champ des pauvres 31560 NAILLOUX
Christian DELMAS	828 chemin de Tregan 31560 NAILLOUX
Sylvie GOUTNIKOFF	31 rue Erik Satie 31560 NAILLOUX
Pierre MARTY	583 chemin de Tregan 31560 NAILLOUX
Justine CARREY	13 rue Jean Jaurès 31560 NAILLOUX

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Monsieur Seguin : C'est ça puisque cette commission sera l'interlocuteur prioritaire de nos services comme vous l'avez dit pour tout nouveau local qui doit être classé dans des catégories de biens tout ça pour déterminer l'assiette au niveau des taxes foncières.

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à soumettre au directeur des services fiscaux la composition de la CCID telle que présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De valider la composition de la CCID telle que présentée,
- D'autoriser madame le Maire à déposer cette proposition auprès du directeur des services fiscaux,
- De donner mandat à Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

TERRES DU LAURAGAIS : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Désignation des membres y siégeant : 1 titulaire et 1 suppléant

Lison Gleyses : Dans le cadre de l'installation de la nouvelle gouvernance de TDL jeudi 23 avril dernier, il y a nécessité de désigner les membres de la ville qui y siégeront.

Il vous sera proposé :

- ✎ Mélanie BALONAS en tant que titulaire
- ✎ Marc METIFEU en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

- De désigner les membres à la CLECT de Terres du Lauragais :
 - Mélanie BALONAS en tant que titulaire
 - Marc METIFEU en tant que suppléant
- De donner mandat à madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Lison Gleyses : Je tiens à remercier Monsieur Seguin pour sa présence.

Prochain conseil municipal vendredi 5 juin 2026.

Fin de la séance à 21 h 10